



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Procès-verbal de la séance ajournée de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 12 Mai 2011, à 10h 30, au 348 chemin Val-des-Lacs, Val-des-Lacs.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier
Madame Berthe Bélanger
Madame Danielle St-Laurent

Sont aussi présents : Monsieur Denis Desautels, substitut Val-des-Lacs
Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier-Coordonnateur
Madame Diane Taillon, directrice générale, Lac Supérieur
Monsieur Sylvain Michauville, directeur général, Val-des-Lacs
Monsieur Jacques Brisebois, directeur général, St-Faustin- Lac-Carré

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE**

Sous la présidence de M. Pierre Poirier, la séance ajournée est ouverte à 10h 30.

2. **R.23-05-2011** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ajournée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 Mai 2011.
4. Décision concernant la soumission reçue pour la collecte et transport des matières résiduelles.
5. Approbation du devis et de l'appel d'offres modifié pour le contrat de collecte et transport des matières résiduelles.
6. Approbation du devis et de l'appel d'offres pour la location de camion de collecte et transport des matières résiduelles..
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

3.

R.24-05-2011

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 MAI 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 Mai 2011, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 Mai 2011 tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

4.

R.25-05-2011

DÉCISION CONCERNANT LA SOUMISSION RECUE POUR LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la régie a procédé à l'ouverture des soumissions le 27 avril 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y avait qu'un seul soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la dite soumission dépassait de 45% les estimations de coût;

Il est proposé par Mme. Berthe Bélanger

DE REFUSER la soumission reçue des Services de récupération et de conteneurs Miller inc. au montant de \$ 397,306.55.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

5.

R.26-05-2011

APPROBATION DU DEVIS ET DE L'APPEL D'OFFRES MODIFIÉ POUR LE CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a rejeté la soumission reçue le 27 Avril 2011;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau devis a été préparé par le service administratif ;

Il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent

D'APPROUVER le devis modifié tel que présenté.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

6.

R.27-05-2011

APPROBATION DU DEVIS ET DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION DE CAMION DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la régie souhaite se donner plusieurs possibilités pour effectuer la collecte et le transport de ces matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par le service administratif;

Il est proposé par Mme. Berthe Bélanger

D'APPROUVER le devis tel que présenté

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

7.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

8.

R.28-05-2011

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent de lever la présente séance ajournée à 10h 35 .

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée


Pierre Poirier (Président)


Gilles Bélanger (Secr.-Très.)

